



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.4/2004/NGO/55
16 février 2004

FRANÇAIS SEULEMENT

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Soixantième session
Point 11 (d) de l'ordre du jour provisoire

**DROITS CIVILS ET POLITIQUES, NOTAMMENT LES QUESTIONS SUIVANTES :
INDÉPENDANCE DU POUVOIR JUDICIAIRE, ADMINISTRATION DE LA JUSTICE,
IMPUNITÉ**

**Exposé écrit* présenté par France Libertés: Fondation Danielle Mitterrand, organisation
non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial**

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit suivant, qui est distribué conformément à la
résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[29 janvier 2004]

* Exposé écrit et publié tel quel, dans la/les langue(s) reçue(s), sans avoir été revu par les
services d'édition.

France Libertés souhaite attirer votre attention sur la situation du Professeur Bandajevsky. En 1990, il est nommé recteur de l'Institut Gomel en Biélorussie, zone très touchée par les retombées de Tchernobyl, et étudie les effets destructeurs du Césium radioactif sur l'organisme humain. Il découvre une relation quantifiable entre la dose de radioactivité mesurée dans l'organisme et la gravité des symptômes. En 1999, il rend public ses résultats, au moment où beaucoup ont intérêt à tourner la page de Tchernobyl.

Le 18 juin 2001, en l'absence de preuves recherchées pourtant avec obstination par l'accusation, il est condamné par un tribunal militaire à 8 ans de prison à régime sévère, auxquels s'ajoutent 5 ans d'interdiction de direction de recherches dans un Institut d'Etat. L'OSCE, présente au procès, a dénoncé huit infractions au code de procédure biélorusse.

Plus de 12.500 citoyens ont signé le manifeste demandant sa libération, près de 20 villes françaises, dont Paris ont adopté une motion d'honneur en sa faveur et plusieurs députés l'ont nommé au Prix Sakharov du Parlement européen.

Cette condamnation constitue une violation du droit à un procès équitable et à la liberté d'expression, son état de santé s'est gravement détérioré, et ses travaux scientifiques ont une ampleur universelle et sont une urgence pour la population des territoires contaminés en Biélorussie. C'est pourquoi France Libertés demande la libération immédiate et inconditionnelle du Professeur Bandajevsky.
